



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet NGCC J.P. Tully - Projecteurs	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-18C904/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client F1782-18C904	Date 2018-03-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XLV-588-7470	
File No. - N° de dossier XLV-7-40218 (588)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-04-17	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wulff, Gregor F.	Buyer Id - Id de l'acheteur xlv588
Telephone No. - N° de téléphone (250) 217-7138 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES DE SECURITE	2
1.2 ÉNONCE DES BESOINS	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2 ÉNONCE DES BESOINS	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	11
6.8 ATTESTATIONS	11
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 ASSURANCE	12
ANNEXE - A – ÉNONCÉ DES BESOINS	13
ANNEXE – B - BASE DE PAIEMENT	18
ANNEXE – C - FICHE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE	20
ANNEXE – D - LISTE DE VÉRIFICATION DU DOSSIER DE SOUMISSION	22
ANNEXE – E - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	24

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences de sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette demande de soumissions.

1.2 Énoncé des besoins

Le Département des pêches et océans- Garde Côtière Canadienne a une exigence d'acquérir deux nouveaux projecteurs Carlisle and Finch de 1 kW conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins et livrés à Sidney, Colombie Britannique, Canada au plus tard 15 juillet, 2018.

1.2.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est exclu des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et inclus l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique – une (1) copie papier;
Section II : Soumission financière – une (1) copie papier;
Section III : Attestations – une (1) copie papier.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'**annexe C-feuille d'évaluation financière**. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

N° de l'invitation - Solicitation No.

F1782-17C820/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F1782-17C820

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XLV-7-40037

Id de l'acheteur - Buyer ID

xlv588

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1.2 Liste de vérification des produits à livrer obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les produits livrables précisés dans la demande de soumissions et l'énoncé des travaux (Annexe A) connexes, les produits livrables obligatoires qui doivent être présentés avec les documents du soumissionnaire afin d'être jugés recevables, sont décrits ci-dessous

Pour plus de détails et pour compléter s'il vous plaît se référer à l'Annexe E

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

A) Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires figurent au tableau E-1.0 de l'annexe E.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens conformément à l'annexe B, les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est additionnelle, le cas échéant.

4.1.3 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

N° de l'invitation - Solicitation No.

F1782-17C820/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F1782-17C820

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XLV-7-40037

Id de l'acheteur - Buyer ID

xlv588

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des besoins

Le Département des pêches et océans - Garde Côtière Canadienne a une exigence d'acquérir deux nouveaux projecteurs Carlisle and Finch de 1 kW conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins et livrés à Sidney, Colombie Britannique, Canada sur au plus tard 15 juillet, 2018

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - Biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard **15 juillet, 2018.**

6.4.2 Lieu de livraison (Incoterm 2000 DDP)

Institute of Ocean Sciences - Pat Bay
9860 West Saanich Road
Sidney, British Columbia, Canada
V8L4B2
Attn: -

L'entrepreneur doit donner au représentant du ministère un préavis d'au moins deux semaines avant la livraison des modules au site.

6.4.3 Préparation pour la livraison

Préparation pour la livraison et l'emballage doivent être à la norme la plus haute du fabricant pour le mode de transport utilisé, afin d'assurer l'arrivée en toute sécurité à la destination finale.

6.4.4 Instructions d'expédition - DDP « Rendu droits acquittés »

Biens doivent être expédiés et livrés à la destination spécifiée dans le contrat: Incoterms 2000 à Sidney, CB, Canada "DDP « Rendu droits acquittés".

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Gregor Wulff
Titre : Spécialiste d'approvisionnement

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1782-17C820/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1782-17C820

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40037

Id de l'acheteur - Buyer ID
xl5588
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Approvisionnements, marine – région du Pacifique
Adresse : 1230, rue Government, bureau 401
Victoria, CB V8W 3X4 Canada
Téléphone : 250-217-7138
Télécopieur : 250-363-3960
Courriel : gregor.wulff@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable Technique

Le responsable technique pour le contrat sera identifié à l'attribution du contrat.

Nom : -
Titre : -
Organisation : -
Adresse: -
Téléphone : -
Télécopieur : -
Courriel : -

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit remplir le tableau ci-dessous soumettre à leur soumission.

Pour plus de détails et pour compléter s'il vous plaît se référer à l'Annexe D

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe « B ». Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du guide des CUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

Facture doit être libellé à:

Fisheries and Oceans, Canadian Coast Guard
Marine Engineering
9860 West Saanich Road
PO Box 6000
Sidney, British Columbia, Canada
V8L 4B2
Attn: -

La facture d'origine doit être envoyée pour vérification:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnement, marine – région du Pacifique
1230, rue Government, bureau 401
Victoria, CB V8W 3X4 Canada
Attn: Gregor Wulff

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Pour plus de détails et pour compléter s'il vous plaît se référer à l'Annexe D

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1782-17C820/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1782-17C820

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40037

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlv588
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.11 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1782-17C820/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1782-17C820

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40037

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlv588
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE - A – ÉNONCÉ DES BESOINS

NGCC John P. Tully
ÉNONCÉ DES BESOINS
POUR
Projecteurs de remplacement F1782-18C904
DATE D'ÉCHÉANCE :

Le 1^{er} août 2018

Préparé par :
Ingénierie navale, Région de l'Ouest
C. P. 6000
9860, chemin West Saanich
Victoria (C.-B.)
V8L 4B2

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

1.1 REMPLACEMENT DES PROJECTEURS

1.1.A Objet

A.1 Le présent énoncé des besoins a pour objet d'acquérir deux nouveaux projecteurs Carlisle and Finch de 1 kW équipés d'un module de projecteur à DEL et adaptés pour l'installation d'une caméra thermique, sans en être pourvus. Les produits équivalents seront pris en compte, à la condition qu'ils respectent les critères techniques énoncés ci-dessous.

1.1.B Références

B.1 Manuel d'instructions et dessins de projecteurs Carlisle and Finch

B.2 Schéma de câblage de la disposition des projecteurs actuels

1.1.C Description technique

C.1 L'entrepreneur doit fournir ce qui suit :

<u>ARTICLE</u>	<u>QTÉ</u>	<u>N° PIÈCE</u>	<u>Description et devis</u>
1	2	CF-XE9666-HRF-SV	Projecteurs au xénon de 1 000 watts avec base électrique SmartVIEW, circuit de chauffage antigivrage, commande à distance de la concentration du faisceau et revêtement à poudre durable blanc – une ampoule fournie
2	2	CF-1PS115	Blocs d'alimentation électroniques pour projecteurs au xénon de 1 000 watts – 115 V c.a. / monophasé
3	2	CF-15040-203113	Dispositif de commande SmartVIEW configuré pour 2 caméras adressables par IP
4	4	CF-C4-SV	Manettes de commande SmartVIEW
5	2	CF-K15215X-1000	DEL hybrides avec bloc d'alimentation de 24 V c.c. et interrupteur marche / arrêt SmartVIEW
6	2	CF-V2441SX	Bases amortissant les vibrations

- C.2 Les deux projecteurs doivent être conçus pour l'installation de ce qui suit, sans en être équipés : 2 caméras FLIR CF-NF14400X-1000 de moyenne portée installées dans le boîtier supérieur avec mise au point fixe ou l'équivalent.
- C.3 Le poste de commande fourni doit présenter l'espace nécessaire pour l'installation ultérieure des commandes de la caméra FLIR de moyenne portée.
- C.4 Les caméras doivent être adressables par IP au moyen du système SmartVIEW.
- C.5 Les projecteurs doivent être équipés d'un module à DEL hybride avec bloc d'alimentation de 24 V c.c. qui peut être mis en marche ou à l'arrêt au moyen des commandes SmartVIEW.
- C.6 Les critères suivants doivent être respectés pour qu'un produit soit considéré comme équivalent :
- C.6.1 Projecteur au xénon – commandé à distance
 - C.6.2 Puissance maximale de 1 000 W, avec un éclairage minimal de 80 millions de candelas (chaque projecteur).
 - C.6.3 Ouverture du faisceau : réglage électronique à distance en maintenant un spectre continu de 1 à 20 degrés.
 - C.6.4 Bouton de réglage manuel de l'ouverture du faisceau : bouton externe sur la tête du projecteur permettant à l'opérateur d'élargir ou d'affiner le faisceau manuellement sans utiliser d'outil.
 - C.6.5 Commande de secours entièrement manuelle : en cas de défaillance du moteur, l'opérateur doit pouvoir utiliser les trois fonctions immédiatement en mode manuel, sans utiliser d'outil.
 - C.6.6 Les mécanismes de mouvement doivent être fabriqués en laiton ou en métal résistant à la corrosion. Les engrenages en plastique ou en nylon ne sont pas acceptables.
 - C.6.7 Mouvement horizontal : doit pouvoir être déplacé horizontalement dans une même direction sur plus de 360 degrés.
 - C.6.8 Mouvement vertical : +/- 35 degrés
 - C.6.9 La vitesse de déplacement horizontal du faisceau doit être de 25 degrés par seconde à pleine vitesse avec régulateur à action proportionnelle aux manettes de commande.

- C.6.10 Réflecteur antiballes fait en matériau à base de nickel.
- C.6.11 La vitesse du faisceau et les fonctions de visée du faisceau doivent être commandées au moyen de manettes de commande à action proportionnelle qui peuvent être actionnées d'une seule main par l'opérateur.
- C.6.12 Les unités doivent avoir une carte de secours électronique intégrée au ballast électronique pour que, en cas de défaillance d'une carte, le projecteur puisse tout de même fournir un faisceau en mode secours.
- C.6.13 La tête du projecteur doit être accessible pour l'entretien par l'avant et par l'arrière, de façon manuelle, sans utiliser d'outil.
- C.6.14 Convient à une utilisation par température ambiante allant de -25 °C à 45 °C.
- C.6.15 Les projecteurs doivent comporter une protection contre les interférences électromagnétiques.
- C.6.16 Réchauffeurs antigivrage : appareils de chauffage activés par thermostat situés dans la base, dans le bâti et dans les deux points de pivot des bras.
- C.6.17 Caractéristiques de la DEL hybride : la DEL intégrée doit fournir un faisceau réparti uniformément, de 150 mètres de largeur et de 230 mètres de longueur. L'interrupteur marche/arrêt de la DEL doit être intégré au même panneau utilisé pour les fonctions de faisceau du projecteur au xénon.
- C.6.18 Tous les composants doivent résister à la corrosion saline.
- C.6.19 Le projecteur doit répondre aux normes IP56 ou les dépasser.
- C.6.20 Le système de commande doit être numérique et pourvu de manettes de commande adressables par IP.
- C.6.21 Les manettes de commande de chaque station doivent pouvoir commander l'un ou l'autre des projecteurs en le sélectionnant.
- C.6.22 Les éléments de commande (commande du moteur et démarreurs) doivent être situés à distance des projecteurs.

1.1.D Preuve de rendement

D.1 Produits livrables

D.1.1 L'entrepreneur doit livrer les projecteurs et tous les composants au plus tard le 1^{er} août 2018.

D.2 Points d'inspection

D.2.1 Le Canada inspectera les projecteurs pour y déceler des dommages au moment de la livraison.

D.3 Tests et essais

D.3.1 S.O.

D.4 Documentation

D.4.1 Les manuels, les schémas de pièces et les dessins pour l'installation et l'entretien doivent être fournis au Canada. Une copie papier doit être fournie ainsi qu'une clé USB.

D.5 Formation

D.5.1 S.O.

ANNEXE – B - BASE DE PAIEMENT

Remarque au soumissionnaire: L'annexe B forme la base de paiement pour le contrat résultant et ne doit pas être rempli à l'étape de la soumission.

B.1 Le prix du contrat

Point	<u>QTÉ</u>		Description	Prix
A	2	CF-XE9666-HRF-SV Partie équivalente # _____	Projecteurs au xénon de 1 000 watts avec base électrique SmartVIEW, circuit de chauffage antigivrage, commande à distance de la concentration du faisceau et revêtement à poudre durable blanc – une ampoule fournie. pour un PRIX FERME de (dollars canadiens)	\$
B	2	CF-1PS115 Partie équivalente # _____	Blocs d'alimentation électroniques pour projecteurs au xénon de 1 000 watts – 115 V c.a. / monophasé pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$
C	2	CF-15040-203113 Partie équivalente # _____	Dispositif de commande SmartVIEW configuré pour 2 caméras adressables par IP pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$
D	4	CF-C4-SV Partie équivalente # _____	Manettes de commande SmartVIEW pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$
E	2	CF-K15215X-1000 Partie équivalente # _____	DEL hybrides avec bloc d'alimentation de 24 V c.c. et interrupteur marche / arrêt SmartVIEW pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$
F	2	CF-V2441SX Partie équivalente # _____	Bases amortissant les vibrations pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$
G			Préparation et livraison – Incoterms 2000 « rendu droits acquittés » à Sidney (Colombie-Britannique), Canada. pour un PRIX FERME de (dollars	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1782-17C820/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1782-17C820

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40037

Id de l'acheteur - Buyer ID
xl5588
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

			canadiens) :	
H			Prix total pour l'évaluation Taxes applicables en sus [A+B+C+D+E+F+G] : pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$
			TOUS LES BIENS LIVRABLES DOIVENT ÊTRE REÇUS au plus tard le 15 juillet 2018 :	

ANNEXE – C - FICHE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Le soumissionnaire est d'entrer dans leur tarification dans le barème ci-dessous.
 Le soumissionnaire ne doit pas inclure leurs termes et conditions avec leur soumission financière
 comme il peut en résulter dans l'offre étant non recevable.

C1. Barème de prix

Point	QTÉ		Description	Prix
A	2	CF-XE9666-HRF-SV Partie équivalente # _____	Projecteurs au xénon de 1 000 watts avec base électrique SmartVIEW, circuit de chauffage antigivrage, commande à distance de la concentration du faisceau et revêtement à poudre durable blanc – une ampoule fournie. pour un PRIX FERME de (dollars canadiens)	\$ _____
B	2	CF-1PS115 Partie équivalente # _____	Blocs d'alimentation électroniques pour projecteurs au xénon de 1 000 watts – 115 V c.a. / monophasé pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$ _____
C	2	CF-15040-203113 Partie équivalente # _____	Dispositif de commande SmartVIEW configuré pour 2 caméras adressables par IP pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$ _____
D	4	CF-C4-SV Partie équivalente # _____	Manettes de commande SmartVIEW pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$ _____
E	2	CF-K15215X-1000 Partie équivalente # _____	DEL hybrides avec bloc d'alimentation de 24 V c.c. et interrupteur marche / arrêt SmartVIEW pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$ _____
F	2	CF-V2441SX Partie équivalente # _____	Bases amortissant les vibrations pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1782-17C820/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1782-17C820

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40037

Id de l'acheteur - Buyer ID
xl5588
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

G			Préparation et livraison – Incoterms 2000 « rendu droits acquittés » à Sidney (Colombie-Britannique), Canada. pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$ _____
H			Prix total pour l'évaluation Taxes applicables en sus [A+B+C+D+E+F+G] : pour un PRIX FERME de (dollars canadiens) :	\$ _____
			TOUS LES BIENS LIVRABLES DOIVENT ÊTRE REÇUS au plus tard le 15 juillet 2018 :	

ANNEXE – D - LISTE DE VÉRIFICATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

D.1 Liste de vérification des produits à livrer obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les livrables mentionnés ailleurs dans cette demande de soumission et dans ses spécifications techniques connexes, voici les seuls livrables obligatoires qui doivent être présentés avec les documents de la soumission au moment de la fermeture des soumissions. Les éléments suivants sont obligatoires et le soumissionnaire doit présenter chacun d'eux pour que sa soumission soit jugée recevable.

N°	Partie de L'invitation	Renvoi à la demande de soumissions	Désignation	Condition	Document fourni
1	Page couverture	Page couverture	Page 1 de la partie 1 du document de demande de propositions remplie et signée	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>
2	3	Article 3.1 Section I	Soumission technique	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>
3	3	Article 3.1 Section II Annexe C	Feuille de soumission financière, dûment remplie	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>
4	6	Tableau E-1.0	Critères techniques obligatoires	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>

D.2. Prise en charge des exigences livrables

Si les informations suivantes qui soutiennent l'offre ne sont pas soumises avec l'offre; il peut être demandé par le pouvoir adjudicateur et doit être fourni dans les 48 heures suivant la demande écrite:

No	Partie de L'invitation	Désignation	Condition	Document fourni
1	Article 6.5.3, Annexe D 2.1	Représentants de l'entrepreneur, tableau complété	48 heures de demande écrite	<input type="checkbox"/>
2	Article 6.9, Annexe D 2.2	Lois applicables	48 heures de demande écrite	<input type="checkbox"/>
3	Article 5.2.1	Dispositions relatives à l'intégrité - Liste des noms des administrateurs, complétée	48 heures de demande écrite	<input type="checkbox"/>

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1782-17C820/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1782-17C820

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40037

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlv588
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

D.2.1 Représentant de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit remplir le tableau ci-dessous soumettre à leur soumission.

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives au contrat			
Questions d'ordre technique			
Questions de facturation			

D.2.2 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

ANNEXE – E - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les critères techniques obligatoires sont détaillés dans le **Tableau E-1.0 Exigences obligatoires minimales**. L'équipe d'évaluation attribuera un résultat satisfaisant ou non satisfaisant aux critères obligatoires. Toutes les soumissions non conformes à l'un ou l'autre des critères obligatoires seront déclarées irrecevables.

Tableau E-1.0 Exigences obligatoires minimales

Le soumissionnaire doit utiliser la séquence de numérotation de l'énoncé des besoins, annexe « A », pour les tableaux ci-dessous.

Le soumissionnaire devrait fournir, dans le cadre de sa proposition technique, tous les documents essentiels pour démontrer la conformité avec chacune des exigences techniques obligatoires, y compris, sans s'y limiter, les photographies, les cartes, les dessins, les calculs, les spécifications du fabricant d'équipement d'origine (FEO), les documents, les bons de commande (moins les coûts), les fiches d'enregistrement des tâches, du contrôle de la qualité ou de l'assurance de la qualité, les curriculum vitæ du personnel, les certificats commerciaux valides et autres preuves.

Le soumissionnaire devrait lui-même répondre aux exigences de chaque élément d'évaluation énuméré ci-dessous, sauf disposition contraire expressément prévue dans l'élément d'évaluation. Si, pour un élément d'évaluation ou pour un élément quelconque de ce dernier, il est expressément prévu qu'il puisse être respecté par un sous-traitant du soumissionnaire, le soumissionnaire doit fournir des preuves documentées de la conformité du sous-traitant. Dans ce cas, le soumissionnaire devra également fournir la preuve qu'il a un engagement contraignant avec ce sous-traitant en vertu duquel le sous-traitant doit assurer la prestation des services dans le cadre d'un contrat de sous-traitance avec le soumissionnaire, en vertu d'un contrat quel qu'il soit découlant de la présente DP, et que ces services sont du même type que ceux décrits dans l'élément d'évaluation pertinent.

<i>Spécification</i>	Critère	Critère respecté / Critère non respecté	Renvoi à l'invitation	Commentaires
C.2	Les deux projecteurs doivent être conçus pour l'installation de ce qui suit, sans en être équipés : 2 caméras FLIR CF-NF14400X-1000 de moyenne portée installées dans le boîtier supérieur avec mise au point fixe ou l'équivalent.			
C.3	Le poste de commande fourni doit présenter l'espace nécessaire pour l'installation ultérieure des commandes de la caméra FLIR de moyenne portée.			
C.4	Les caméras doivent être adressables par IP au moyen du système SmartVIEW.			
C.5	Les projecteurs doivent être équipés d'un module à DEL hybride avec bloc d'alimentation de 24 V c.c. qui peut être mis en marche ou à l'arrêt au moyen des commandes SmartVIEW.			
	Les critères suivants doivent être remplis pour être considérés comme équivalents: le soumissionnaire doit décrire clairement comment il répond aux exigences			
C.6.1	Projecteur au xénon – commandé à distance			
C.6.2	Puissance maximale de 1 000 W, avec un éclairage minimal de 80 millions de candelas (chaque projecteur)			
C.6.3	Ouverture du faisceau : réglage électronique à distance en maintenant un spectre continu de 1 à 20 degrés.			

Spécification	Critère	Critère respecté / Critère non respecté	Renvoi à l'invitation	Commentaires
C.6.4	Bouton de réglage manuel de l'ouverture du faisceau : bouton externe sur la tête du projecteur permettant à l'opérateur d'élargir ou d'affiner le faisceau manuellement sans utiliser d'outil.			
C.6.5	Commande de secours entièrement manuelle : en cas de défaillance du moteur, l'opérateur doit pouvoir utiliser les trois fonctions immédiatement en mode manuel, sans utiliser d'outil.			
C.6.6	Les mécanismes de mouvement doivent être fabriqués en laiton ou en métal résistant à la corrosion. Les engrenages en plastique ou en nylon ne sont pas acceptables.			
C.6.7	Mouvement horizontal : doit pouvoir être déplacé horizontalement dans une même direction sur plus de 360 degrés.			
C.6.8	Mouvement vertical : +/- 35 degrés			
C.6.9	La vitesse de déplacement horizontal du faisceau doit être de 25 degrés par seconde à pleine vitesse avec régulateur à action proportionnelle aux manettes de commande.			
C.6.10	Réflecteur antiballes fait en matériau à base de nickel.			
C.6.11	La vitesse du faisceau et les fonctions de visée du faisceau doivent être commandées au moyen de manettes de commande à action proportionnelle qui peuvent être actionnées d'une seule main par l'opérateur.			

Spécification	Critère	Critère respecté / Critère non respecté	Renvoi à l'invitation	Commentaires
C.6.12	Les unités doivent avoir une carte de secours électronique intégrée au ballast électronique pour que, en cas de défaillance d'une carte, le projecteur puisse tout de même fournir un faisceau en mode secours.			
C.6.13	La tête du projecteur doit être accessible pour l'entretien par l'avant et par l'arrière, de façon manuelle, sans utiliser d'outil.			
C.6.14	Convient à une utilisation par température ambiante allant de - 25 °C à 45 °C.			
C.6.15	Les projecteurs doivent comporter une protection contre les interférences électromagnétiques.			
C.6.16	Réchauffeurs antigivrage : appareils de chauffage activés par thermostat situés dans la base, dans le bâti et dans les deux points de pivot des bras.			
C.6.17	Caractéristiques de la DEL hybride : la DEL intégrée doit fournir un faisceau réparti uniformément, de 150 mètres de largeur et de 230 mètres de longueur. L'interrupteur marche/arrêt de la DEL doit être intégré au même panneau utilisé pour les fonctions de faisceau du projecteur au xénon.			
C.6.18	Tous les composants doivent résister à la corrosion saline.			
C.6.19	Le projecteur doit répondre aux normes IP56 ou les dépasser.			

Spécification	Critère	Critère respecté / Critère non respecté	Renvoi à l'invitation	Commentaires
C.6.20	Le système de commande doit être numérique et pourvu de manettes de commande adressables par IP.			
C.6.21	Les manettes de commande de chaque station doivent pouvoir commander l'un ou l'autre des projecteurs en le sélectionnant.			
C.6.22	Les éléments de commande (commande du moteur et démarreurs) doivent être situés à distance des projecteurs			